

# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN**

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

***Séance du 23 novembre 2021***

-----

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre à dix huit heures trente minutes, le Comité Syndical du Pays Bourian dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à L'Ostal à Rampoux, sous la présidence de Christian LEGRAND Président.

**Date de la convocation :** 12 novembre 2021

<b>Nombre de délégués :</b>	En exercice :	35
	Présents :	26
	Pouvoirs :	0

**Suppléants ne participant pas au vote :** 0

**Etaient présents :**

AUBRY Richard, BESSIERES Rosette, BOULICOT Emmanuel, COMBES Michel, COURNAC Jean-Marie, CRASSAT Fabienne, CUNIAc Didier, CUROUX Dominique, DEGARDIN Alain, DENIS Nathalie, FAURIE Jean-Claude, FEFFER Sandra, GALIACY Benoît, GOMEZ Nadège, LABRANDE Patrick, LACROIX Jean-Marc, LARRIVE Geneviève, LEGRAND Christian, LESERVOT Gilles, MAGOT Stéphane, ROSSIGNOL Guy, ROUX Jacques, SALANIE Pascal, TALAYSSAT Marie-Françoise, VAYSSIERES André, VILARD Gilles.

Le Président remercie les membres de leur présence et constate le quorum.

Fabienne CRASSAT est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

Points à l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 22 mars 2021
- Attribution du marché d'études pour le SCoT
- Convention de mise à disposition de personnel
- Décision modificative
- Questions diverses

**\*\* DELIBERATIONS \*\***

**2021.1123.01 - Approbation du PV de la séance du 22 mars 2021**

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

**2021.1123.02 - Attribution du marché d'études pour l'élaboration du SCoT du Pays Bourian**

Le Président rappelle que par délibération du 9 décembre 2020, le comité syndical a approuvé la constitution d'un groupement de commande en vue de confier à une même équipe

pluridisciplinaire la mission d'étude et d'animation pour l'élaboration du SCoT et des PLUi de Quercy-Bouriane et de Cazals-Salviac.

En application de cette décision le Syndicat mixte, mandataire du groupement, a lancé la procédure formalisée de consultation restreinte. La procédure a été menée par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur <http://marches-publics.info46.com>.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1<sup>er</sup> juin 2021 sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offres du groupement de commande s'est réunie le 5 juillet 2021 pour l'ouverture des candidatures. Quatre candidatures ont été enregistrées. A l'issue de leur examen, le nombre de candidats étant inférieur à 5 et aucune candidature n'ayant été jugée irrecevable, les 4 candidats ayant déposé un pli ont été admis à soumissionner une offre par la commission d'appel d'offres.

L'invitation à soumissionner a été envoyée le 8 juillet 2021 par la plateforme <http://marches-publics.info46.com>.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des offres le 17 septembre 2021 à 18h30. Elle a ensuite procédé à l'analyse des offres sur la base des critères mentionnés au règlement de consultation, pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique : 60%
- Prix : 40%

La commission d'appel d'offres a arrêté l'analyse et son choix lors de sa séance du 12 octobre 2021. Le classement est présenté aux membres du Comité syndical, ainsi que le contenu technique de l'offre, les références et les moyens humains affectés à la mission.

Vu la convention de groupement de commande en date du 15 mars 2021 constituées entre le Syndicat mixte du Pays Bourian, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Communauté de communes Cazals-Salviac ;

Vu l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 ;

Vu que le montant HT estimé de chacune des procédures était inférieur au seuil européen fixé à 214 000 € pour les marchés de prestation de services et qu'il revient en conséquence à chaque assemblée délibérante d'attribuer le marché qui la concerne ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Vu l'offre de prix présentée par le groupement représenté par CITTANOVA ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché d'élaboration du SCoT du Pays Bourian au groupement représenté par CITTANOVA en tant que mandataire pour un montant de 168 250,00 € HT, soit 201 900,00 € TTC.
- Prends acte du coût des options concernant l'élaboration d'un volet Climat Air Energie Territorial et d'un programme d'actions, chiffrées respectivement à 39 000,00 € et

10 200,00 € HT. Elles seront éventuellement levées après le diagnostic, en phase stratégique.

- Autorise le Président à signer l'acte d'engagement et à effectuer toutes les démarches découlant de la présente décision.

### **2021.1123.03 – Modification de la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de communes Quercy-Bouriane**

Le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition de personnel a été conclue avec la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour la mise à disposition d'une chargée de planification. La convention prévoyait une mise à disposition à raison de 33%.

Une augmentation de la charge de travail ayant été constatée, il est proposé de modifier la convention pour affecter la chargée de planification à 50% au Syndicat Mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Vu la convention de mise à disposition,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Quercy-Bouriane en date du 14 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, avec 25 voix pour et 1 abstention, approuve la modification de la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de communes Quercy-Bouriane.

### **2021.1123.04 - Décision modificative**

Les crédits ouverts au Budget Primitif 2021, notamment au chapitre 11 (charges de personnel) et au chapitre 65 (indemnités des élus) étant insuffisants, il convient de faire une décision modificative.

Cette décision intègre quelques ajustements de lignes de crédit.

Présentation de la vue synthétique :

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6064 : Fournitures administratives	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	762,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261 : Frais d'affranchissement	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>762,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	6 257,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>6 257,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6531 : Indemnités	0,00 €	2 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6532 : Frais de mission	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6533 : Cotisations de retraite	0,00 €	545,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6535 : Formation	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>200,00 €</b>	<b>3 495,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 757,00 €</b>	<b>8 757,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	6 257,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 257,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2031 : Frais d'études	6 257,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 257,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 257,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 257,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-6 257,00 €</b>		<b>-6 257,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la décision modificative.

### Questions diverses

Mme DENIS propose aux élus de soutenir l'affectation de l'IRM au Centre Hospitalier de Gourdon en votant la motion suivante :

#### **2021.1123.05 : Motion de soutien à l'affectation d'un appareil d'IRM au Centre Hospitalier de Gourdon**

Suite à l'actualisation du projet régional de santé Occitanie selon l'arrêté n°2021-5018 du 19 octobre 2021, nous soutenons la demande formulée par Jean-Marie COURTIN, Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital Jean Coulon de Gourdon, auprès du Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé.

Cette demande d'équipement d'un appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) permettra de confirmer notre hôpital comme pôle de santé indispensable à une population d'environ 70 000 habitants.

Le Centre Hospitalier de Gourdon, premier employeur de la ville, est en effet un service de santé de proximité pour les quatre Communautés de Communes de Causse Vallée de la Dordogne (Cauvaldor), de Cazals-Salviac, du Causse de Labastide-Murat, de Quercy Bouriane, ainsi que pour les communes limitrophes du Département de la Dordogne.

Les activités du Centre Hospitalier sont diversifiées :

- pôle médico-chirurgical : médecine polyvalente, SSR, centre périnatal de proximité, unité de chirurgie ambulatoire, hôpital de jour, consultations,

- pôle gériatrique important et reconnu et dont le rayonnement dépasse le bassin, pôle médicotechnique : radiologie, pharmacie, laboratoire, rééducation, dépôt de sang,
- pôle urgence/SMUR/UHCD,
- secteur médico-social important avec le plus gros EHPAD du Lot, un SSIAD avec équipe Alzheimer ainsi qu'une maison des aidants.

Ce service de santé répond donc aux besoins d'une population pour une large partie très rurale, qui ne peut pas toujours se déplacer vers des Centres plus éloignés que sont Cahors, Brive ou plus loin encore (taux de fuite de 65% pour l'IRM dans le Lot et perte de chance par défaut d'accès aux soins). L'accès aux soins se doit donc d'être renforcé pour améliorer l'état de santé de la population et lutter contre les inégalités sociales et territoriales, et ce, d'autant que la zone est à fort risque de désertification médicale à court terme. Ce but a été clairement énoncé dans le Plan Régional de Santé.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs actions sont engagées dans une dynamique de modernisation :

- le Centre Hospitalier développe un ambitieux projet de restructuration concernant le circuit ambulatoire et les services de SSR, et le regroupement des EHPAD en « EHPAD de demain », intégrant une dimension inclusive.
- pour lutter contre les déserts médicaux annoncés sur ce territoire, et en complémentarité avec le Centre Hospitalier, la Communauté de Communes de Quercy Bouriane s'est engagée dans un programme volontaire : acquisition d'un ancien cabinet médical privé afin de maintenir des médecins généralistes sur le bassin d'habitat, de permettre l'installation de nouvelles spécialités pour compléter l'offre déjà existante et le cas échéant de recruter des médecins salariés. L'idée étant aussi de développer un exercice coordonné et des liens ville/hôpital forts.
- la Communauté de Communes et la Ville de Gourdon ont engagé l'acquisition de terrains stratégiques, à proximité du Centre Hospitalier, en vue de créer le nouvel EHPAD et de déplacer le laboratoire d'analyses médicales.
- Toutes les Communautés de Communes du bassin de vie ont une maison de santé, dont la qualité de services et de soins sera confortée par la modernisation et la complétude des équipements.

L'offre de santé d'un bassin est un atout important de développement territorial et la structuration en cours de notre bassin est un volet primordial de ce développement et de cette adaptation de l'offre, notamment du plateau technique.

Le Centre Hospitalier a toujours su maintenir et adapter ses activités, permettant d'avoir une situation budgétaire satisfaisante (ex : le service de chirurgie ambulatoire mis en place, le service d'imagerie qui a intégré le cabinet libéral à sa fermeture, l'évolution du pôle gériatrique ainsi que celle du secteur ambulatoire).

L'installation d'un appareil IRM au Centre Hospitalier de Gourdon sera donc à tout point de vue un atout considérable pour le développement de toutes ces actions ; d'autant que les dispositifs structurants au niveau de l'Etat, de la Région et du Département confortent cette dynamique :

- le Département du Lot, en collaboration avec l'Etat et les Communautés de Communes, a fait de l'équilibre du territoire en matière d'équipements un enjeu majeur : afin de lutter contre la fracture territoriale, il préconise de développer tous les outils

permettant une homogénéité dans l'accessibilité et la qualité aux services considérés comme essentiels à la population. La santé rentre naturellement dans cette stratégie et sera pour Gourdon l'un des éléments de l'équilibre territorial en la matière.

- La fibre actuellement déployée par le Département du Lot sur le territoire permettra de mieux développer la télé-médecine, support opérationnel à la lecture des images fournies par l'IRM.
  
- la Ville de Gourdon est lauréate du programme « Petites Villes de Demain », programme qui vise à la revitalisation des centres-villes : il permettra à Gourdon de remplir pleinement sa responsabilité de bourg-centre vis-à-vis de sa population ainsi que de celle de son bassin d'habitat, et même au-delà. A côté des thèmes relatifs à l'habitat, aux commerces et services, à la mobilité, à l'environnement et au patrimoine, la santé est un enjeu qui y trouve tout naturellement sa place.

Une équipe de radiologie qualifiée et formée à cette technologie de pointe est présente sur le site (certains interviennent au CHU de Toulouse), ce qui permettra un usage immédiatement opérationnel pour l'ensemble des professionnels de santé du territoire.

Le Centre Hospitalier de Gourdon, par ses actions antérieures comme par les projets qu'il partage avec l'ensemble des partenaires – ARS, Région, Département, Communautés de Communes, Ville de Gourdon – requiert expressément de s'équiper d'un outil moderne, performant et incontournable pour attirer de nouveaux médecins généralistes et spécialistes, ainsi que pour assurer les besoins médicaux de la population du bassin de santé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la motion dont une ampliation sera transmise au Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé.

# ***SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN***

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

***Séance du 23 novembre 2021***

-----

**2021.1123.01- Approbation du PV de la séance du 22 mars 2021**

**2021.1123.02- Attribution du marché d'études pour l'élaboration du SCoT du Pays Bourian**

**2021.1123.03- Approbation de la modification de la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de communes Quercy-Bouriane**

**2021.1123.04- Décision modificative**

**2021.1123.05- Motion en faveur de l'affectation d'un appareil d'IRM au centre hospitalier de Gourdon**

AUBRY Richard

BESSIERES Rosette

BOULICOT Emmanuel

COMBES Michel

COURNAC Jean-Marie

CUNIAC Didier

FAURIE Jean-Claude

FEFFER Sandra

LABRANDE Patrick

LACROIX Jean-Marc

LARRIVE Geneviève

LEGRAND Christian

LESERVOT Gilles

MAGOT Stéphane

PELLETIER Didier

ROSSIGNOL Guy

SALANIE Pascal

SEGOL Pierre

SOURZAT Annie

VAYSSIERES André

VILARD Gilles.